



## ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

# AVIS D'INFORMATION PREALABLE

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune d'Eghezée qu'une demande de permis unique va être introduite par:

**François Agie  
Rue de Libut, 72  
5310 Saint Germain**

Cette demande portera sur l'objet suivant:

***Demande de permis unique pour la construction et l'exploitation de deux poulaillers d'engraissement venant en extension d'une exploitation existante et autorisée sise rue de Libut à Saint Germain***

Conformément à l'article R53 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, cette demande fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

En vertu des articles D29-5 et R41-3 de ce Code, une réunion d'information à laquelle la population est invitée, se tiendra le:

***Le mardi 02 avril 2019 à 19h30 à la salle de réception de la Ferme du Manil,  
Rue de Libut 72 à 5310 Saint-Germain***

Cette réunion d'information a pour objet :

- 1° de permettre au demandeur de présenter son projet;
- 2° de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- 3° si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.64§1er et D.65§2 et 3:
  - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
  - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences

Toute personne peut transmettre ses remarques et propositions concernant l'étude d'incidences jusqu'au 3 avril inclus, par écrit au Collège communal d'Eghezée et en copie au demandeur du permis.

Toute information utile peut être obtenue auprès de M. François Agie (0496/96.74.96.)